

LE MOT DU DIRECTEUR

LA RECHERCHE AU QUÉBEC : UNE SITUATION PERILLIEUSE

Pour la première fois dans ma carrière de chercheur, les principaux fonds de recherche publics du Québec, dont le **Fonds québécois de recherche sur la Société et la Culture (FQRSC)**, ont vu réduire leur enveloppe budgétaire d'environ 7%. Cette mesure est étonnante puisque les chercheurs québécois se trouvent parmi les plus performants du Canada dans plusieurs domaines. Toutefois, cette réduction des budgets accordés aux grands organismes subventionnaires fragilise énormément la recherche au Québec. Il s'agit d'une situation qui met non seulement en danger le développement de nouveaux projets de recherche, mais la pérennité de groupes et de centres de recherche des plus productifs tant sur la scène nationale qu'internationale.

Vous le savez bien, le *CICC* existe grâce à une subvention d'infrastructure du FQRSC, de l'Université de Montréal et, plus récemment de l'UQTR. Toutefois, les universités ne contribuent à l'infrastructure du Centre que dans la mesure où nous bénéficions de budgets du FQRSC. Dans le cadre de sa demande de renouvellement de son infrastructure, le *CICC* a fait l'objet d'une visite de site de la part du FQRSC. Cette visite de site était cruciale pour notre renouvellement car c'est de cette façon que les évaluateurs peuvent vraiment juger du dynamisme du centre. Perdre cette subvention signifierait la fermeture du *CICC* et, en conséquence, la perte de notre secrétariat, des bureaux de recherche, des bourses offertes aux étudiants pour terminer leur mémoire ou leur thèse, la fin des animations scientifiques du Centre, etc.

Pour l'actuel concours, neuf centres de recherche sont en compétition. Certains de ces centres ont une excellente réputation ; la compétition est donc féroce. En effet, au cours des derniers mois plusieurs rumeurs ont circulé concernant le nombre de Centres qui pourraient obtenir un renouvellement. Les pires rumeurs mentionnaient que seulement trois centres seraient subventionnés, les plus optimistes estimaient ce chiffre à cinq. Il s'agit bien sûr de rumeurs puisque même les membres du comité d'évaluation ne connaissent pas les disponibilités budgétaires de leur comité. Leur rôle se limite plutôt à évaluer la performance des membres des centres en compétition et à les placer en ordre d'excellence.

Vous savez tous à quel point la visite de site du FQRSC était importante dans le processus nous menant au renouvellement de notre subvention d'infrastructure et je tenais à vous remercier cordialement du support que tous les membres du *CICC* m'ont manifesté lors de la préparation de notre demande de renouvellement et de cette visite. Les membres du comité visiteur ont certainement pu constater votre grand dynamisme et votre sentiment d'appartenance au Centre. Ensemble, les chercheurs, les membres du personnel et les étudiants ont montré un véritable geste de solidarité envers le *CICC*, auquel je n'ai jamais été aussi fier d'appartenir.

Serge Brochu

SOMMAIRE

Le mot du directeur	1	La formation NVIVO	8
Les bourses postdoctorales du CICC	2	Les événements scientifiques à venir	9
Les bourses de rédaction du CICC	5	Les prochaines conférences	10
Les publications	6	Le coin des étudiants	12
Les honneurs...	8	Les prochains débats-midis	12

LES BOURSES POSTDOCTORALES

Tel que nous l'avons annoncé dans le dernier numéro du Bulletin, le *CICC* a récemment octroyé deux bourses pour l'année 2004. Voici un bref résumé des travaux qui viennent de débiter dans ce programme.

Jean-François CAUCHIE, du Département de droit pénal et de criminologie, Université Catholique de Louvain, Belgique, développera le projet qui s'intitule *Les travaux communautaires non privatifs de liberté : une analyse comparative Belgique-Canada*. Superviseur : Pierre Landreville.

Cette étude cherche, dans une perspective pénologique, criminologique et sociologique, à mettre à l'épreuve une éventuelle contribution des travaux communautaires québécois à une manière innovante de penser et de pratiquer l'intervention pénale. On sait qu'il existe une difficulté générale à penser les sanctions pénales autrement que comme une reproduction non innovatrice du système. Quoiqu'il fasse, dit-on régulièrement, le système pénal fait "toujours plus de la même chose". Cette difficulté nous semble liée à un problème fondamental : celui d'une incapacité à penser autrement le système pénal. Par exemple, du point de vue de la criminologie critique, le problème des sanctions alternatives est fréquemment limité à la question de savoir s'il y a ou non élargissement du filet pénal. De plus, quand une innovation est pressentie dans la nébuleuse pénale, on dira souvent que l'on ne se situe plus "dans" le système pénal. On pourra aussi y voir le signe qu'on en sort peu à peu, ou encore qu'on fait en sorte là de ne pas y entrer. Par exemple, introduire la médiation est vu comme une sortie du système pénal ; beaucoup plus que comme une innovation du pénal. En ce sens, toute transformation dans les manières de penser les sanctions pénales est régulièrement vue soit comme une reproduction des structures en place, soit comme une sortie du système.

Dans notre esprit, innovation n'est pas synonyme de nouveauté. En effet, innover signifie « aller à l'encontre de la cohérence conventionnelle du système pénal » ; cohérence qui se caractérise notamment par les traits culturels suivants. Considérer comme seules véritables peines la prison et l'amende. Considérer qu'une véritable peine doit chercher à produire de la souffrance. Ne pas tenir compte des liens sociaux concrets, des contextes de vie et des représentations des justiciables. Penser l'intervention pénale selon des critères de proportionnalité et d'aggravation en cas de récidive. Etc. Par rapport à cela, et au stade où nous en sommes aujourd'hui, nous dirions simplement que la notion d'innovation signifie pour nous une mutation de la culture pénale qui ne va ni dans le sens de la régression, ni dans celui de la reproduction des modèles en place.

Au contraire de la Belgique, le Québec n'a pas (encore ?) donné aux travaux communautaires le statut légal de peine. Et ce, même si des commissions d'enquête et des débats parlementaires en discutent depuis les années 1970. Identifier les arguments qui ne permettent pas ce glissement d'une mesure à une peine nous paraît intéressant à la lumière de ce que connaît présentement le contexte belge. Ce dernier a en effet vu en 2002 les travaux communautaires belges passer d'un statut de mesure à un statut de peine.

S'il est encore trop tôt pour se prononcer sur les conséquences théoriques et empiriques de ce glissement belge, nous en proposons d'ores et déjà une lecture aux allures de renversement provoquant. Pourquoi un renversement provoquant ? On sait que la criminologie critique nous recommande régulièrement d'être prudent quand une peine devient mesure, elle se demandera si ne se cache pas derrière ce glissement une « mystification du langage » (van de Kerchove, 1977). L'argument est évidemment intéressant et très souvent pertinent. Or, au contraire de la criminologie critique, nous affirmons que le scénario du pire (qui est le passage d'une mesure à une peine) est peut-être une voie inattendue pour sortir progressivement de la cohérence conventionnelle du système pénal. Autrement dit, nous explorerons l'hypothèse qu'une des manières de vulnérabiliser cette cohérence, consiste peut-être à "parler son propre langage", tout en déplaçant certaines significations. En effet, c'est peut-être en présentant le travail communautaire comme une peine qu'on peut changer le sens même de la notion de peine et dès lors innover. La peine devient alors une sanction susceptible de ne plus être porteuse de sa finalité

conventionnelle consistant à produire la souffrance. Et ce, malgré le fait que c'est en partie à travers cet objectif qu'elle a pu être adoptée...

Nous chercherons à cet égard à comprendre, à travers l'examen des travaux communautaires québécois, comment se pense et se pratique l'intervention pénale dans des sociétés modernes dites "avancées" ou dites encore « à risque » (Giddens ; Lupton ; Beck ; Luhmann). Ou du moins saisir quelques indicateurs sur la manière dont on se représente la fonction de l'intervention pénale ; saisir ses objectifs, son organisation, les notions de sanction, d'aide, de contrôle et de peine qu'elle recouvre ; saisir quelles sont les distinctions auxquelles cette intervention pénale a recours (aide versus contrôle ? sécurité versus liberté ? libre arbitre versus détermination ? Etc.) ; cerner les types de partenariats que cette intervention adopte avec d'autres types d'intervention, ou encore s'informer sur la manière dont elle conçoit le sujet qui en bénéficie. Nous verrons peut-être alors l'intérêt d'analyser simultanément l'intervention pénale sur un plan macrosociologique (en nous référant à la justice pénale comme appareil abstrait qui a une histoire, une culture et une structure qui lui sont propres) et localisé (en nous référant, dans une perspective sociologique plus proche des études de gouvernementalité, à la justice pénale comme ensemble de discours, de pratiques, de problématisations aussi nombreux qu'hétéroclites). Les acteurs étudiés ici via des entretiens seront des agents de probation de la Région de Montréal.

Frédéric DIAZ du Centre de Recherches Sociologiques sur le Droit et les Institution Pénales (CESDIP) développera le projet qui s'intitule *Les nouvelles formes de régulation sociale et le partage de la sécurité dans les espaces privés et publics lors de manifestations sportives et culturelles*. Superviseurs : Maurice Cusson et Benoît Dupont.

L'organisation de grands événements réunissant des foules importantes se développe à travers le monde. Un peu partout des villes sont susceptibles d'organiser une manifestation qui va rassembler des populations nombreuses et hétéroclites. Et se pose donc très souvent la question de savoir comment accueillir un grand nombre de personnes, sur une courte période, sans leur faire courir de risques ? Ces espaces apparaissent autant comme des lieux de convivialité que de conflits où l'effet de masse peut entraîner (marginale), notamment des confrontations violentes, des vols, des effets négatifs sur l'environnement. Plusieurs incidents peuvent, ainsi être répertoriés : contre les personnes (vol, violence, insulte, etc.), contre l'espace (occupation, malpropreté, pollution, etc.), contre les biens (dégradation, etc.). Ces risques génèrent différentes formes de contrôle et de régulation sociale. Si nous mettons à part l'autocontrôle, propre à chaque individu, différents acteurs de la sécurité agissent et interagissent sur ces espaces et pendant les manifestations (opérateurs publics, privés, exploitants, ou services spécialisés) pour répondre aux exigences de sécurité.

La sécurité est devenue une source d'enjeux majeurs. Elle l'est d'autant plus lorsqu'il s'agit de gérer une manifestation internationale comme peut l'être une Coupe du monde de football ou des Jeux Olympiques. Mais qu'en est-il d'autres manifestations sportives et culturelles ? Quels sont les risques attachés à ces manifestations ? Est-il possible de déterminer des symptômes ou des facteurs de risques identiques entre ces événements ? Quels sont les types de gestions et de réponses apportées (prévention sociale, prévention situationnelle, répression) ? Quelle est la place de l'Etat et des organismes privés dans la prise en charge de la sécurité ? Et qu'en est-il de la place des nouveaux instruments technologiques dans le contrôle social ? Dans quel contexte de contrôle social vivons-nous aujourd'hui ? Et finalement, cette nouvelle répartition des responsabilités contribue-t-elle à améliorer la sécurité des espaces, des biens et des personnes ?

Telles vont être les interrogations soulevées pendant cette recherche. Plusieurs objectifs en découlent :

- Faire un état des connaissances en matière de déviances et autres désordres rencontrés dans le cadre de ces manifestations. Déterminer les menaces et les facteurs d'émergence des risques et leurs impacts lors de manifestations sportives et culturelles tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'espace privé. On regardera notamment les écarts qui peuvent exister entre les faits constatés et les craintes de départ.

- Mettre en lumière et analyser les lieux à risques, les acteurs qui participent au risque et les situations à risque.
- Comparer les dispositifs humains et technologiques de protection de ces espaces sur différents types de manifestation.
- Analyser les logiques et les pratiques de contrôle, de l'espace et des personnes, des acteurs de la sécurité privée et publique.
- Mettre en exergue l'impact des dispositifs mis en œuvre sur les déviances.
- Apporter un éclairage sur la morphologie des sociétés privées intervenant lors de ces manifestations, sur le personnel intervenant, sur leur formation, sur leur expertise, leur développement.
- Déterminer les intérêts et les interactions des différents acteurs publics et privés sur la gestion du trouble et sur l'activité préventive.
- Essayer de dresser une synthèse des modes de réponses et des outils adaptés pour chaque contexte et à chaque environnement et les évaluer.
- Comparer ces enseignements avec des exemples Européens et Nord Américain. Analyser les convergences et les divergences.

La méthodologie sera grandement tournée vers l'approche qualitative de la socio-anthropologie : observation participante, entretien et comparaison. La ville de Montréal sera prise pour terrain principal. Des plus dynamiques en matière de manifestations sportives (Air Canada Grand prix en Formule 1 automobile, saison de baseball, ou encore de hockey sur glace, etc.), elle l'est aussi en matière culturelle (Festival International de Jazz, mondial des feux d'artifice, Festival Juste pour rire, Festival International Nuits d'Afrique, Festival Montréal en Lumière, Francolies, Festival des films du monde, etc.). Elle dispose enfin de structures sportives qu'il sera intéressant d'étudier (le Parc Olympique et le Complexe Charbonneau Richard, le Complexe sportif Claude-Robillard) ou culturelles (Centre Bell).

Ce travail complétera les recherches réalisées par le CICC en apportant un nouvel angle de vue sur différentes thématiques et notamment : la coproduction de la sécurité et la répartition des pouvoirs entre acteurs privés et publics ; la place de la sécurité privée dans la régulation sociale ; le savoir expert dans le champ de la sécurité des manifestations sportives et culturelles ; l'évaluation des pratiques et des savoir-faire des acteurs privés et publics ; la gestion des risques et la gestion de crise ; les modes de prévention.

LES BOURSES POSTDOCTORALES DU CICC ANNÉE 2005

Le Centre international de criminologie comparée offre pour l'année prochaine **deux bourses postdoctorales** (CA \$25,000 par an). Nous rappelons aux intéressés que les projets proposés dans le cadre d'un stage postdoctoral doivent s'inscrire dans l'une ou l'autre des huit unités de recherche du **CICC**.

Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme de doctorat avant le début du stage et ce depuis moins de trois ans et avoir accompli leurs études universitaires dans un domaine qui relève de la criminologie ou qui lui est connexe, tels les champs suivants : sociologie, psychologie, travail social,

psychiatrie, psychoéducation, droit, histoire, anthropologie, statistiques appliquées aux sciences sociales et criminalistique.

La priorité sera accordée aux candidats provenant d'une autre université.

Les candidats doivent faire parvenir leur dossier au CICC avant le 30 juin 2004.

La décision sera prise en septembre 2004.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser au secrétariat du CICC.

LES BOURSES DE RÉDACTION DU CICC

Le CICC a octroyé trois **bourses de rédaction** pour l'hiver 2004. Ces bourses ont pour but de permettre à ces étudiants, dont deux à la maîtrise et un au doctorat, de se consacrer entièrement à la rédaction de leurs travaux respectifs. Les bénéficiaires sont les étudiants suivants :

Maîtrise

- **Viviane LORTIE** (Mémoire sous la direction de Nadine Lanctôt)
Documentation du processus d'implantation de l'an un du programme intégré scolarisation/réadaptation, sur le site de Boscoville 2000.
- **Sophie BÉLANGER** (Mémoire sous la direction de Marie-Marthe Cousineau et de Sylvie Frigon)
Le recours aux experts pour l'établissement de syndrome de la femme battue invoqué en défense dans les cas de maricide.

Doctorat

- **Étienne BLAIS** (Thèse sous la direction de Marc Ouimet et Benoît Dupont)
Une évaluation de l'efficacité des activités policières à dissuader les comportements routiers déviants.

LES BOURSES DE RÉDACTION DU CICC ÉTÉ 2004

Le Centre international de criminologie comparée offre aux étudiants inscrits à la maîtrise et au doctorat :

Trois bourses de rédaction pour l'été 2004

2 bourses de \$4,500 (maîtrise)
1 bourse de \$6,000 (doctorat)

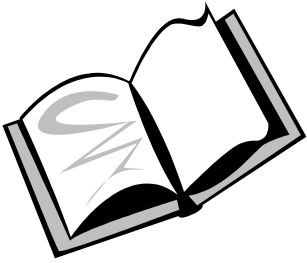
Date de dépôt des dossiers

Les dossiers de demandes doivent être déposés
au plus tard

le 31 mars 2004, à 17h00

auprès de **Mme Jeannine Laïk**,
Bureau : C-4090,
Téléphone : 343-7668,
Courriel : jezequej@cicc.umontreal.ca

LES PUBLICATIONS



Par-delà les murs :
Expériences et trajectoires en maison d'Arrêt
Gilles Chantraine
Les Presses Universitaires de France (PUF), 2002

Voici enfin un travail sur les prisons qui va au-delà des évidences des discours officiels sur l'institution. Il se place au cœur des épreuves quotidiennes auxquelles font face les détenus. On comprend ici, à travers des récits de vie de prisonniers, le vécu ordinaire, banal et quotidien de ceux-ci. Ces descriptions s'enracinent à chaque fois dans une réflexion sociologique et éthique sur les finalités de l'enfermement.

Ainsi, les trajectoires sociales fatalisme radical, révolte, chute techniques délinquantes en prison, font l'objet d'une analyse minutieuse de l'institution. En effet, force est de constater qu'il n'y a point de principe disciplinaire unique, mais bien une gestion pragmatique qui, au jour le jour, négocie, réprime, privilégie, sanctionne et récompense les détenus afin d'éviter au maximum le désordre en détention. Se pose de fait la question de la compatibilité de l'institution avec la dignité de l'individu démocratique moderne. Comment la prison, institution totale, peut-elle sommer les détenus de devenir de « vrais » individus, alors que ceux-ci sont démunis de ressources sociales et symboliques pour réaliser cette sommation?

**Prix *Le Monde*
de la recherche universitaire**

et psychologiques des détenus : sociale, mais aussi apprentissage des consommations de psychotropes, etc. qui met à jour le panel tactique de

Revue Criminologie
XXXVI (2), 2003
Le construit de l'ethnicité en criminologie
Sous la direction de Mylène Jaccoud

S'interroger sur « le construit de l'ethnicité en criminologie » ne réduit pas l'ethnicité à une pure et simple illusion; il s'agit plutôt d'une posture critique invitant à intégrer dans l'analyse la diversité des interfaces et des rapports qui structurent les comportements et les identités des acteurs et des institutions.

Diverses facettes de la manière dont les liens entre ethnicité et crime sont pensés, débattus et analysés sont présentées dans le présent numéro de *Criminologie*. F. Brion analyse une note de recherche du chef de file de l'ethnométhodologie, H. Garfinkel, dans laquelle on retrouve les prémisses des travaux s'interrogeant sur les constructions à l'œuvre dans les pratiques de judiciarisation des affaires pénales mettant en scène des auteurs et des victimes « racialisés ». L. Mucchielli propose d'analyser et de déconstruire les liens établis entre la délinquance et l'immigration en France. L'ethnicisation des gangs juvéniles aux Etats-Unis est appréhendée par L. Tichit sous l'angle d'une revue de la littérature criminologique américaine et canadienne. Enfin, les effets des programmes d'accès à l'égalité mis en place par les services de police sur le maintien ou la dissolution des clivages « ethniques » sont analysés par M. Jaccoud.

L'aide aux victimes : 20 ans après
Autour de l'œuvre de Micheline Baril
Sous la direction de Robert Cario et Arlène Gaudreault
L'Harmattan, Collection Sciences Criminelles, 2003

C'est à l'initiative de Robert Badinter que l'aide aux victimes a connu, dès 1982, un essor significatif en France. Dans le prolongement des premières propositions issues du Rapport Milliez, confirmées par le Rapport Lienemann, des politiques publiques, dorénavant interministérielles, tentent aujourd'hui de restaurer la dignité des victimes et de promouvoir leurs droits propres, tant au regard de leur place dans le processus pénal qu'à celui de la réparation de l'intégrité de leurs souffrances et préjudices subis.

Centrées autour de l'œuvre de **Micheline BARIL**, pionnière de la victimologie et de l'aide aux victimes au Québec, les contributions rassemblées dans cet ouvrage évaluent les principales avancées, dont la cohérence repose sur l'existence d'un réel partenariat local, étayé par les politiques nationales d'ensemble. Pour significatives que soient les évolutions quant à la reconnaissance et à l'accompagnement des victimes d'infractions, un long chemin, parsemé d'embûches, reste néanmoins à parcourir, relativement à leur mise en œuvre effective, par définition globale et intégrée.

***Micheline BARIL : une femme d'exception.** On ne saurait passer sous silence l'influence de Micheline BARIL en tant que professeure. Au début des années 1980, en introduisant la victimologie à l'École de criminologie de l'Université de Montréal, elle a reconfiguré la formation de certaines de nos diplômés qui, traditionnellement, s'étaient davantage tournés vers l'auteur du délit. Elle a entraîné dans son sillage de nombreux étudiants qui ont enrichi et poursuivi son œuvre au fil des années (...) Elle reste une source d'inspiration tout autant pour ceux qui l'ont connue que pour les nouvelles générations de criminologue. Elle a pavé la voie à ceux et celles qui ont choisi de suivre ses traces et d'investir dans le champ de la victimologie.*

Arlène Gaudreault (p.20)

Le phénomène des sectes
L'étude du fonctionnement des groupes
Marie-Andrée Pelland
Info-Secte, Centre de documentation et de consultation sur la pensée sectaire, 2003

Cet ouvrage, financé par le Ministère des Relations avec les citoyens et Immigration, a pour but de présenter les « sectes », souvent perçues comme étant en marge de la société, comme des groupes qui sont présents dans notre vie quotidienne. Dans ce contexte, l'acquisition de connaissances sur le fonctionnement des groupes en général, nous permet de mieux comprendre les groupes et la violence qui y émerge parfois.

La lecture des cinq chapitres et des six annexes nous informe de la dynamique interne et externe des groupes et de leur place dans une société démocratique. L'exemple de trois groupes où se sont développées des situations de violence peut également aider le lecteur à mieux comprendre le phénomène.

Outre l'information disponible, l'ouvrage a pour objectif de susciter des discussions et des débats sur le phénomène.

HONNEURS...



Toutes nos félicitations à **Benoît Dupont**, chercheur régulier au CICC, qui vient de remporter le prix GABRIEL TARDE pour son ouvrage « *Construction et réforme d'une police : la cas australien* », publié chez *l'Harmattan*, Paris, 2003. Ce prix lui sera remis le 12 mai prochain à Paris par le Garde des Sceaux, à l'occasion de l'ouverture de la première conférence mondiale des sociétés de criminologie.

Nous tenons également à féliciter **Gilles Chantraine**, stagiaire postdoctoral au CICC, qui s'est vu décerner une mention spéciale par le jury de ce même prix pour sa thèse de doctorat en sociologie intitulée « *Expériences carcérales en maison d'arrêt. Approche socio-historique et biographique d'une institution totale* ».

Formation NVIVO Logiciel d'analyse qualitative

Le Centre international de criminologie comparée tient à remercier **M. Didier Dupont** (Consultant et formateur du logiciel « NVIVO ») qui, vendredi 27 février 2004, a donné une formation de 3h sur le logiciel d'analyse « NVIVO » aux chercheurs du CICC et à leurs assistants de recherche.

Plusieurs personnes ont assisté à cette formation qui fut très appréciée, autant par les néophytes que par les initiés à ce logiciel.

À ce sujet, M. Didier Dupont reste à la disposition des personnes désirant obtenir de plus amples renseignements ou ayant des questions sur le logiciel « NVIVO ».

Vous pouvez le joindre au numéro suivant :
(514) 529-4073

ou par courriel à l'adresse suivante :
ddupont@internet.uqam.ca

Événements scientifiques à venir

LE CHÂTIMENT : HISTOIRE, THÉORIES ET PRATIQUES

Le Centre international de criminologie comparée (CICC) et le Centre de recherche en éthique (CREUM) de l'Université de Montréal organisent un colloque international interdisciplinaire sur le thème : ***Le Châtiment : histoire, théories et pratiques.***

Cet événement, dont le responsable scientifique est Christian Nadeau, professeur au département de philosophie, secondé par Marion Vacheret, professeure à l'École de criminologie et chercheur régulier au **CICC**, aura lieu au Palais de justice de Montréal **les 26 et 27 mars 2004.**

Le châtiment existe depuis la nuit des temps. Depuis toujours, il suscite réflexions, discours et justifications. Mais comment distinguer le châtiment du crime s'il prend la forme d'une vengeance ? Quels sont les critères de légitimité du châtiment dans nos sociétés démocratiques ?

Cet événement regroupera des juristes, des criminologues, des historiens et des philosophes d'Amérique et d'Europe qui se pencheront, entre autres, sur divers problèmes relatifs à la définition des bornes morales du châtiment dans nos sociétés

L'objectif de ce colloque est donc de permettre une rencontre internationale des meilleurs chercheurs des différents secteurs des sciences humaines, où l'on réfléchira sur les problèmes relatifs au châtiment, afin de broser un état de la recherche sur la question, mais surtout de penser les avenir possibles de la peine.

Durant les deux jours que durera ce colloque, quatre grands thèmes seront abordés :

- ❖ *Peine et imputabilité*
- ❖ *L'éthique normative et le problème du châtiment*
- ❖ *Reconnaissance des droits du condamné et identité de l'agent : histoire et théorie*
- ❖ *Politiques et pratiques pénales*

Pour information : 343-2120

r.hindi@umontreal.ca

CE QUI MARCHE POUR RÉDUIRE LE CRIME

Un premier effort commun entrepris par plusieurs sociétés de criminologie du monde entier, totalisant 27 partenaires, donnera lieu à l'hôtel Renaissance de Paris les **13 et 15 mai 2004** au **premier congrès thématique des sociétés de criminologie** sur le thème ***Ce qui marche pour réduire le crime.***

Le principal objectif de cet événement « unique » est d'examiner les recherches évaluatives de programmes et d'initiatives qui ont démontré un impact positif sur la nature et l'étendue de la délinquance.

En réunissant les sociétés professionnelles de criminologie du monde entier, ce congrès renforcera le niveau de la coopération scientifique transnationale et fera avancer la base des savoirs sur « ce qui marche pour réduire le crime » dans un contexte global.

LE PHÉNOMÈNE CRIMINEL : NOUVELLES QUESTIONS? NOUVELLES RÉPONSES?

L'Association internationale des criminologues de langue française (AICLF) tiendra son IXe colloque à Agen les 9, 10 et 11 mai 2004. Les conférences évolueront autour du thème *Le phénomène criminel : Nouvelles questions? Nouvelles réponses?*

Si la science criminologique se consacre à l'étude du phénomène criminel, elle se construit par l'apport de champs disciplinaires divers et de pratiques diversifiées qui, tout en constituant sa richesse, révèlent également la dispersion des savoirs et savoir-faire sur ce champ.

Les travaux dans le champ criminologique sont aujourd'hui en plein développement, donnant lieu à des recherches et pratiques innovantes et créatrices, qui souffrent néanmoins d'un manque d'espace pour la communication et le partage de ces connaissances. L'AICLF, en organisant un colloque tous les deux ans, favorise les relations et échanges entre chercheurs, universitaires et praticiens.

L'objectif du IXe colloque de l'AICLF est d'interroger les stratégies innovantes face au phénomène criminel en privilégiant trois axes au sein desquels se déploient des théories et des pratiques concurrentielles :

- ❖ *L'organisation des politiques de sécurité*
- ❖ *La sanction du crime*
- ❖ *La restauration de la victime*

Il s'agira de mettre en évidence de nouvelles configurations en partant des polarisations qui traversent le champ criminologique :

- privé/public,
- répressif/prévention,
- central/local,
- éclatement/globalisation,
- peines/soins,
- neutralisation/réinsertion etc.

Chacun des axes fera l'objet d'une conférence plénière et d'ateliers thématiques.

LA CRIMINALITÉ ÉCONOMIQUE: SES MANIFESTATIONS, SA PRÉVENTION ET SA RÉPRESSION

Rappelons qu'au printemps 2003, le Centre international de criminologie comparée (CICC) de Montréal et l'Institut de lutte contre la criminalité économique (ILCE) de la Haute école de gestion de Neuchâtel ont signé une convention de collaboration. D'une initiative commune à ces deux institutions, un colloque international de deux jours sur le thème *La criminalité économique : ses manifestations, sa prévention et sa répression* aura lieu à Neuchâtel les 5 et 6 mai 2004.

L'idée de ce colloque est le fruit de l'expérience et la réflexion de personnes en lien avec les milieux

académique d'une part, économique et judiciaire d'autre part, et soucieuse de cette double attache théorique et pratique.

Ce colloque traitera de différents sujets en relation avec la criminalité économique et étudiera tous les thèmes sous les angles suivants :

- ❖ *Criminologie du passage à l'acte (étude du modus operandi)*
- ❖ *Criminologie de la réaction sociale, soit les diverses réactions formelles (police, justice) et informelles (entourage, famille, etc.) que suscite la criminalité économique.*

Prochaines conférences

Salle C- 4141

12h00 à 14h00

Vendredi 19 mars 2004

OPINION PUBLIQUE ET ADMINISTRATION DE LA JUSTICE : UNE PRÉOCCUPATION ACTUELLE?

André LEMAÎTRE

Professeur en criminologie de l'Université de Liège (Belgique)

11h30 à 13h00

Jeudi 25 mars 2004

L'ÉVOLUTION DE LA JUSTICE DANS LES SOCIÉTÉS DÉMOCRATIQUES

Denis SALAS

Directeur du Centre de recherche sur les pratiques judiciaires (CRPC)
Professeur à l'École Nationale de la Magistrature de Paris (France)

11h30 à 13h00

Lundi 29 mars 2004

LES HOMICIDES EN FRANCE DANS LES ANNÉES 1990

Laurent MUCCHIELLI

Chercheur au Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP)
Guyancourt (France)

11h30 à 13h00

Lundi 26 avril 2004

BATTERED IMMIGRANT WOMEN AND THE CRIMINAL JUSTICE SYSTEM

Edna EREZ

Professeure au *Department of Justice Studies* de l'Université de Kent State en Ohio (États-Unis)



LE COIN DES ÉTUDIANTS

Toutes nos félicitations vont aux étudiants et étudiantes dont les mémoires de maîtrise ont été acceptés dernièrement. Nous tenons également à féliciter les directeurs de recherche respectifs pour le travail accompli.

MÉMOIRES DE MAÎTRISE

➤ **Katie CYR**

« *Les facteurs influençant la satisfaction des victimes au sein d'un processus de médiation* »

➤ **Dave TANGUAY**

« *Récit motards : examen d'un conflit en milieu criminel* »

Prochains débats-midis

11h45 à 13h00 Salle C- 4141

Mercredi 24 mars 2004

ORDRE, PRIVILÈGE ET LEADERSHIP EN DÉTENTION.
L'EXEMPLE DE TROIS PÉNITENCIERS FÉDÉRAUX CANADIENS
DE NIVEAU DE SÉCURITÉ MÉDIUM
Gilles CHANTRAINE et Pierre TREMBLAY

Mercredi 21 avril 2004

SUICIDE ET CENTRES JEUNESSE :
CES PÉDOPSYCHIATRES QUE « Y » ET « T » N'ONT PAS CONSULTÉS
Denis LAFORTUNE et François CHAGNON

Textes recueillis par Nadège Sauvêtre

Pour nous rejoindre

Centre international de criminologie comparée
Université de Montréal
Case postale 6128, Succ. Centre-ville
Montréal, Québec, H3C 3J7

Téléphone : (514) 343-7065
Télécopieur : (514) 343-2269
cicc@umontreal.ca
www.cicc.umontreal.ca